

# Conseil Municipal,

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
9 février 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyzin-Pinet s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de M. Christian JANIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2026

**Présents** : M. JANIN Christian, MME NIVON Nadège, M. PORCHERON Nicolas, MME DUPHOT Anne-Marie, M. AILLOUD Denis, M. CHEVALIER Michel, M. CAILLAUX Jean-François, MME BROLLES Véronique, MME DIDIER Sophie, MME BODEREAU Chantal, M. BERNARD Freddy, M. RONZON Dominique, M. BAUDRAN Florence, MME PEYTOUD Stéphanie

**Excusés** : MME BERTHELET Isabelle donne procuration à MME DUPHOT Anne-Marie, M. PEREZ Rémi donne procuration à M. PORCHERON Nicolas, M. VALENCIER André donne procuration à MME NIVON Nadège, MME JURY Marilyne, M. LAVERGNE Jérôme

**Absents** :

- ▶ Appel des conseillers
- ▶ Choix du secrétaire de séance : Chantal Bodereau
- ▶ Choix date prochain conseil : 9 mars 2026 à 19h30
- ▶ Validation du procès-verbal du conseil du 26 janvier 2026

## Ordre du jour :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil est enregistré pour aider à la rédaction du compte rendu.

## DELIBERATIONS

### **005 Plan de financement rénovation énergétique de l'école maternelle**

Le projet de rénovation de l'école maternelle rue de Grillons a été initié en 2018, avec l'aide du CAUE un projet pour l'école a été défini. En 2020, le contexte sanitaire lié à la Covid-19, ainsi que l'évolution des perspectives démographiques de la commune et la baisse de la natalité, ont conduit la commune à suspendre temporairement la démarche.

Cette pause a permis de prendre du recul, de réexaminer les hypothèses initiales et de redéfinir un projet cohérent, en adéquation avec les effectifs réels et prévisionnels de l'école.

Lorsque le dossier a été repris en 2024, la commune a été accompagnée par un AMO pour définir le programme, envisagé une opération en deux phases.

Suite aux différentes études réalisées, aux concertations avec l'équipe enseignante et le personnel communal et à la présentation par l'équipe de Maîtrise d'œuvre de l'APD le projet retenu se détaille comme suit :

- Rénovation énergétique et intégration du confort d'été dans les bâtiments existants ;
- Extension à l'angle entre la construction de 1995 et l'agrandissement de 2007 ;
- Réaménagement et distribution des espaces intérieurs ;
- Au total le groupe scolaire comportera 4 salles de classe une salle d'évolution et une salle de sieste ;
- Renaturation de la cour avec création d'espaces de jeux actifs et inclusifs, de détente, de jardinage et éducatifs ombragés ;
- Création d'une coursive abritée, d'un préau et d'un local de stockage des jeux extérieurs (vélo/trottinettes/ballons/...).

Les travaux pourront se réaliser en site occupé en plusieurs phases de janvier 2027 à juillet 2028.

Le coût total de l'opération pour la commune est estimé à **2 013 949 € HT**.

Le projet peut faire l'objet de plusieurs demandes de subventions auprès de nos partenaires.

Il serait alors financé comme suit :

Dépenses		Recettes			
	Montant en € HT	Subventions		Montant en €	% du projet global
Moe 10,77 %	219 931,00 €	Etat	DETR	300 000 €	14,90%
Études	22 180,00 €		Fonds Vert : Rénovation Énergétique	449 890 €	22,34%
			Fonds Vert : Renaturation	362 225 €	17,99%
Travaux	1 771 838,00 €	Région	Contrat Région Ville	125 000 €	6,21%
			Construction Bois des Alpes	27 268 €	1,35%
			Handicap : jeux inclusif	3 060 €	0,15%
		Département	Dotation Territoriale	250 000 €	12,41%
			Bonus énergétique	74 982 €	3,72%
			1 arbre 1habitant	8 488 €	0,42%
		Total subventions		<b>1 600 912 €</b>	<b>79,49%</b>
		Fonds Propres		413 037 €	20,51%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 013 949,00 €</b>				<b>100,00%</b>

La présente délibération a pour objet :

- L'approbation par le conseil municipal de ce programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle de 2 013 949€ HT dont 1 771 838€ HT affectés aux travaux.
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire :
  - o D'effectuer les démarches et de signer tous les documents afférents à la présente délibération
  - o De solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Anne-Marie DUPHOT s'interroge quant à la réalisation du projet, en fonction de combien de % de subvention, la mairie s'engage pour ce projet. M. le Maire répond qu'avec 50% de subvention le projet peut être conduit et précise qu'il s'agit d'une demande de subvention et qu'en fonction du montant accordé, il faudra délibérer à nouveau pour le réel mais aussi

pour l'emprunt et le fond vert. Anne-Marie Duphot demande quel est le montant du seuil d'acceptation pour lancer les travaux. M. le Maire répond qu'il faut à minima 40% de subvention. Anne-Marie DUPHOT soulève que cela représente 1 millions d'euros. Nicolas PORCHERON explique qu'il s'agit d'un projet dont le financement est à long terme. Sophie DIDIER demande si en fonction des retours de demandes de subventions si le montant espéré n'est pas atteint, est-ce possible de revoir le projet. M. le Maire laisse la parole à Stéphanie PEYTOUD, qui indique que cela est compliqué car au moment de la consultation pour les travaux, les estimations sont déjà établies. Il est possible de prévoir des « options » qui peuvent ou non être retenues. Cela permet d'adapter le budget. Nadège NIVON intervient en précisant que par exemple que la structure en tasseau pour isoler du soleil et pour un aspect décoratif est en bois de la région Auvergne Rhône-Alpes pour demander une subvention. Il a été demandé aussi de mettre en option la même structure mais en acier pour voir s'il y a une grosse différence. En fonction de la subvention pour le bois, le choix sera à faire entre l'un ou l'autre en fonction aussi des critères d'entretien et d'usure. En revanche, souligne Dominique RONZON, les caractéristiques de l'acier et du bois ne sont pas les mêmes.

Autre option soulevée par Nadège NIVON, les badges pour ouvrir les locaux en remplacement des clés. M. le Maire indique qu'avec le travail qui a été fait avec l'informatique et l'installation de la fibre, le contrôle d'accès serait facile à mettre en place. Tout est structuré pour. Aujourd'hui il y a un passe général pour ouvrir toutes les serrures mais on rencontre des problèmes. Nadège NIVON explique que la directrice de l'école rencontre des difficultés avec certaines serrures au sein de l'école. M. le Maire rebondit en précisant qu'un organigramme de clés pour le passe général c'est au moins 5 000€.

Chantal BODEREAU demande qui a la charge de faire les demandes de subventions. M. le Maire informe que le travail est fait en collaboration avec l'Agglo et notamment une aide apportée par Karine LEBORGN.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **006 Convention repas cantine avec les nouveaux tarifs**

La commune a construit, en 2013-2014, un restaurant scolaire doté d'une cuisine moderne et fonctionnelle.

Afin de valoriser pleinement cet équipement et d'optimiser les coûts de fonctionnement, le conseil municipal a décidé, en 2017, de créer une cuisine centrale.

Cette cuisine centrale permet aujourd'hui d'assurer la préparation des repas pour les communes d'Eyzin-Pinet, de Moidieu-Détourbe et de Saint-Sorlin-de Vienne. Les investissements réalisés ont été pensés dans une logique de mutualisation, et leur amortissement est intégré dans le prix des repas facturés aux communes bénéficiaires.

Le fonctionnement de la cuisine centrale repose sur une organisation concertée.

Cinq commissions menues sont organisées chaque année scolaire. Elles réunissent les représentants des communes, le cuisinier et une diététicienne, et permettent d'échanger sur la composition des menus, l'équilibre nutritionnel, la qualité des produits et les attentes des convives.

Par ailleurs, un comité de pilotage se réunit une fois par an, il est composé des trois maires et permet de fixer les orientations générales, de définir les investissements nécessaires et d'arrêter les tarifs des repas.

L'investissement d'une chambre froide positive et négative a été décidé en comité de pilotage pour une réalisation en 2026 voire 2027, l'amortissement rentrera pour environ à 0,12€/repas.

L'ensemble de ce dispositif est encadré par une convention tripartite liant les communes d'Eyzin-Pinet, de Moidieu-Détourbe et de Saint-Sorlin-de-Vienne.

Cette convention précise notamment :

- les modalités de fonctionnement de la cuisine centrale,
- les engagements respectifs de chaque commune,
- les conditions financières,
- ainsi que les règles de gouvernance et de suivi.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal après avoir pris connaissance de cette convention tripartite, et, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Chantal BODEREAU demande si la mutualisation de la cuisine centrale est renouvelée avec Moidieu-Détourbe et Saint-Sorlin-de-Vienne. M. le Maire répond par la positive.

M. le Maire indique que sur le renouvellement de la convention, la clause qui a été supprimée concerne les repas pour les allergies alimentaires. En effet, il est trop compliqué d'assurer la responsabilité des repas de substitution dans les cadres des allergies alimentaires car les repas étant confectionnés dans la cuisine centrale, les lieux et ustensiles peuvent contenir des traces alimentaires.

Anne-Marie DUPHOT demande s'il n'y a pas de soucis au niveau des prix des repas des seniors à la résidence de la Tour. Nadège NIVON indique qu'ils se sont calés aux tarifs de la mairie. La procédure est la même, les seniors de la commune (Résidence de la Tour) s'inscrivent à la mairie au même prix habituel et c'est la résidence d'autonomie qui facture à la commune le nombre de personnes. Il y a également une entente entre les deux chefs pour la réalisation des repas. Le vin est pris en charge par la commune d'Eyzin-Pinet.

**Adopté à l'unanimité**

### **007 Création poste de Responsable du service entretien**

L'agent qui assure aujourd'hui les fonctions de responsable du service entretien fait valoir ces droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril. Il nous faut aujourd'hui créer un autre poste avec un grade différent pour faciliter le recrutement. Une fois le recrutement réalisé il sera demandé au conseil municipal de supprimer le poste de l'agent titulaire au conseil du mois d'avril.

**Adopté à l'unanimité**

### **008 Création du poste d'Assistant administratif**

Comme annoncé lors du conseil municipal de décembre 2025, la Secrétaire générale de la commune a mis fin à son contrat.

La commune a donc procédé à la publication du poste auprès du Centre de gestion, ce qui a permis de recevoir plusieurs candidatures, dont une candidature interne à la commune.

Après examen des dossiers et auditions par le jury de recrutement, la candidature interne de Madame Caroline Bruyas a été retenue pour être nommée sur le poste de Secrétaire générale.

Cette nomination entraîne la vacance du poste précédemment occupé par Madame Bruyas. Il est précisé que le poste à pourvoir est différent de celui qu'elle occupait précédemment et sera pourvu par le recrutement d'un agent administratif relevant de la catégorie C ou B, afin d'assurer la continuité du service.

Chantal BODEREAU demande s'il s'agit d'une promotion interne pour le remplacement de ce poste. M. le Maire répond négativement. Caroline BRUYAS précise que l'objectif de cette délibération est de ne pas limiter l'accès à ce poste aux catégories B mais l'ouvrir aussi au C et notamment dans le cadre d'une mutation.

M. le Maire rappelle que les agents titulaires sont prioritaires.

Chantal BODEREAU demande à partir de combien de temps l'offre peut être diffusée en externe. Il n'y a pas de délai. En priorité, il faut déclarer sur le site emploi territorial pour procéder à la publicité du poste.

### **Adopté à l'unanimité**

### **009 Convention de servitude Enedis**

Dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'École maternelle, la commune doit démolir la maison Fanjat ainsi que le garage situé place du 19 mars, à l'arrière de l'institut de beauté. Ces bâtiments font partie de la place, et les travaux empiétant sur celle-ci permettront, par la suite, de requalifier et d'aménager de manière harmonieuse la place du 19 mars.

Dans le mur de ce garage se trouvent deux logettes EDF. Leur présence est incompatible avec les travaux de démolition, ce qui rend nécessaire leur déplacement. Ces équipements étant implantés sur un terrain appartenant à la commune, il est obligatoire de formaliser cette intervention par la signature d'une convention de servitude avec Enedis.

La délibération proposée a donc pour objet d'autoriser le Maire ou la première adjointe à signer cette convention avec Enedis afin de permettre le déplacement du point d'alimentation électrique. Il est précisé que ces travaux seront réalisés gratuitement par Enedis et n'entraîneront aucun coût pour la commune.

Dominique RONZON demande si ce sera du bâtiment public qui sera collé sur du privé. Nicolas PORCHERON répond par la négative car le mur c'est du domaine privé de la commune. Jean-François CAILLAUX demande s'il y aura besoin de faire des travaux au sol. M. le Maire confirme qu'après l'écroulement, oui le sol devra être refait car contre la route, il y a un gros trou. Nicolas PORCHERON précise que contre le garage, il y aura une dalle à refaire et informe que suite à cette démolition cela facilitera la sortie du parking avec une meilleure visibilité. M. le Maire indique, qu'à terme, il y aura peut être de nouvelles places de stationnement. Nicolas PORCHERON précise qu'à terme il y aura certainement un projet à faire pour la place du 19 mars. M. le Maire explique qu'il y aura, avec le projet école, une

traboule. Ce qui signifie qu'on pourra passer par le côté Est et aller jusqu'à l'épicerie. Ce sera dans deux ou trois ans. Nadège NIVON précise que si tout va bien cela sera prévu pour juin 2028. Dominique RONZON soulève qu'il est rare qu'une commune soit propriétaire de l'ensemble du centre du village. M. le Maire indique que ce sont des acquisitions qui se sont faites au fil des ans. M. le Maire retrace les différentes acquisitions : au départ il y a eu que l'emplacement de l'école, ensuite le stade en stabilisé où le basket a démarré. Ensuite cela a été racheté en 1995 pour faire l'école maternelle. Mais il y a eu aussi avant, la propriété vers la piscine qui a été rachetée.

## **Adopté à l'unanimité**

### **010 Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »**

#### **Exposé des motifs**

La distribution d'électricité est historiquement un service public local depuis la loi de 1906, confié aux communes et à leurs groupements. Ce modèle, fondé sur une organisation de proximité, a fait preuve de son efficacité et n'a jamais été remis en cause, y compris lors de la nationalisation du secteur en 1946. Les élus ont toujours considéré qu'une intercommunalité spécialisée était la plus à même d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, notamment pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux basse tension en zones rurales.

En Isère, le syndicat d'énergie TE38 exerce cette mission depuis plus de 30 ans pour la quasi-totalité des communes, avec un budget annuel d'environ 60 M€. L'essentiel de ses investissements est consacré à la modernisation, à la sécurisation et au renforcement des réseaux, afin de garantir une qualité de service homogène entre territoires, d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques et d'accompagner la transition énergétique, marquée par le développement des énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

La remise en cause de ce modèle ferait peser un risque majeur sur les réseaux ruraux : baisse des investissements ou hausse significative de la facture des usagers pour maintenir un niveau d'équipement suffisant. Aujourd'hui, TE38 prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, financés notamment avec le soutien du FACE, sans reste à charge pour les communes. Ce principe pourrait disparaître si la compétence d'autorité organisatrice était transférée au Département ou placée sous son contrôle, comme l'envisage le gouvernement dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation.

Au-delà des réseaux, la compétence d'AODE constitue le socle structurant de l'action du syndicat d'énergie. Sa remise en cause fragiliserait l'ensemble des missions portées par TE38 : éclairage public, groupements d'achat d'électricité et de gaz, contrôle des concessions, performance énergétique des bâtiments publics, aides à la rénovation, mobilité décarbonée,

cartographie des réseaux, développement et production d'énergies renouvelables... **C'est donc l'équilibre global, l'efficacité et, à terme, l'existence même du syndicat d'énergie, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.**

Face à ces enjeux, une mobilisation collective est indispensable. Le Comité Syndical de TE38, réuni le 15 décembre, a déjà adopté une motion à l'unanimité pour s'opposer à ce projet et je vous invite donc à l'adopter à notre tour.

Anne-Marie DUPHOT souhaite avoir des détails concernant cette motion. M. le Maire indique que les compétences du TE38 seront transférées au Département et aura lieu une dissolution du TE38. Anne-Marie DUPHOT questionne sur les raisons de ce changement. M. le Maire répond pour une simplification administrative. Nicolas PORCHERON indique que le fait de regrouper des syndicats, permet d'uniformiser les différents syndicats car parfois certains sont mieux lotis que d'autres et cela permet d'harmoniser afin que tout le monde soit sur le même pied d'égalité.

Le TE38 est aujourd'hui assez près des communes et que demain, si cette compétence est transférée au Département, les délais d'intervention seront plus longs car la proximité est différente.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un soutien pour maintenir l'existence du TE38. Auparavant c'était le SEDI. Dominique RONZON indique que cela permet de garder la proximité et la taille humaine. M. le Maire indique pour information au Département il y a environ 4 000 salariés alors qu'au TE38, ils sont environ 30 ou 40.

Anne-Marie DUPHOT s'abstient sur cette motion car il lui semble qu'on lui force la main étant donné que les éléments pour la motion ont été transmis par le TE38.

Chantal BODEREAU intervient en précisant qu'on peut participer aux commissions du TE38. Elle y a participé et précise qu'en terme de compétences sur ce métier particulier de la distribution de l'électricité, ils sont compétents. Nicolas PORCHERON indique qu'ils ont un outil de gestion qui permet de déclarer et d'identifier les problèmes sur les poteaux. L'outil permet aussi de suivre et d'avoir les actions menées. M. le Maire souhaite faire un comparatif, pour l'entretien des routes départementales, lorsqu'il faut faire intervenir le Département, cela coûte énormément d'énergie pour le faire. Alors que par exemple lorsqu'on a un problème et qu'on contacte le TE38 on a eu une réponse de suite. Et c'est pour cela qu'il propose de les soutenir. Florence BAUDRAN résume qu'on vote pour leur soutien. M. le Maire répond par la positive. Anne-Marie DUPHOT précise qu'il n'est pas remis en cause leur travail et leur réactivité seulement, elle trouve que cela manque d'informations complémentaires et c'est la manière de faire qui ne lui convient pas.

**Adopté à la majorité**

## Urbanisme liste de permis de construire

### Retour sur les commissions de Eyzin-Pinet

#### Cadre de vie

Le village d'Eyzin-Pinet propose à ses habitants de beaux espaces de vie, avec une grande diversité d'utilisation.

Le fleurissement proposé est bien réparti, il pourrait être renforcé par endroits.

Les abords de la maison de santé sont à aménager progressivement.

Le cimetière est bien entretenu et possède de magnifiques cèdres remarquables à protéger absolument.

Le parc situé au centre du village est un endroit attractif. De nombreuses manifestations y sont organisées. Une intensification de la végétalisation est à envisager surtout sur les pelouses environnantes.

Les espaces naturels présents sur la commune sont bien répertoriés et protégés (pelouses sèches, zone humide).

#### Amélioration et diversification des massif existant

Suite à la visite, ils recommandent une plus grande densification et une diversification sur certains massifs. Je propose d'enlever une partie des lavandes dans les massifs stiués : rue du stade et chaumont afin de les remplacer par des iris et des gauras. Les lavandes pourraient être réutilisées devant le massif de l'auto école afin de remplacer celles qui sont en mauvaise état. Les massifs de la bute du tabac on été jugée d'une grande qualité et d'une bonne pertinence par rapport au lieu. Il pourrait être rajouté des pervanches et des bulbes aux pieds des arbres. De plus, les jardinières devant le pôle de santé seront à remplacer par des jardinières identiques à celles à l'entrée du village.

La passerelle sera posée un peu en aval de l'existante afin d'avoir une portée moins importante et qu'elle puisse s'adapter aux IPN que nous avons récupéré. La fabrication sera réalisé par *l'entreprise GCM* pour un montant de 1 000€. Il restera à prévoir la peinture et le revêtement bois du sol.

Le terrain en face du stade sera utilisé comme parking évènementiel et de ce fait, un enherbement et en cours. Il restera à délimiter la zone de parking afin de délimiter un peu plus l'espace et faciliter les futurs évènements plus importants.

Suite aux visites croisées, ils ont trouvé dommage que cet espace soit aussi vide et même si le projet déjà effectué était apprécié, ils auraient aimé voir plus de densification et une masse végétale plus importante. C'est pourquoi, je propose d'accentuer le travail de cette zone afin d'apporter un changement pour que l'impact visuel soit plus important.

#### Conclusion

Le jury a apprécié la visite et les commentaires qui l'accompagnaient. Les intervenants ont su rendre la déambulation intéressante et vivante.

Eyzin-Pinet possède de multiples ressources pour être un village agréable à vivre et proposer un cadre de vie appréciable.

Les démarches engagées sont cohérentes et réfléchies. Les projets annoncés vont dans le bon sens du respect de l'environnement et du bon vivre.

Le jury pense que la ville d'Eyzin-Pinet peut prétendre à candidater en vue de l'acquisition du label des villes et villages fleuris, en prenant en compte les préconisations émises dans ce rapport.

M. le Maire rappelle que c'est une chance d'avoir une équipe du service technique motivée et mobilisée pour tous ces projets. Par exemple pour le projet de la passerelle, c'est un projet à 15 000€ environ. Mais avec les IPN récupérés et le travail des services techniques, c'est un projet qui passera à environ 4 000€. Chantal BODEREAU demande si on ne peut pas demander à la MFR de travailler conjointement sur les projets de la commune. Nadège NIVON indique qu'ils sont déjà sur le projet du mur du cimetière de Chaumont.

## **RETOUR sur les commissions par les Elus qui ont assistés à une commission à Vienne Condrieu Agglomération**

### **QUESTION DIVERSES**

Chantal BODEREAU demande pourquoi les deux places de stationnement réservées aux Taxi ont été transférées vers la salle des fêtes. Nicolas PORCHERON répond qu'il y avait deux places de parking réservées aux Taxis devant la mairie et qu'il n'était pas nécessaire de les conserver au même endroit. Sachant que les places devant la mairie sont beaucoup plus utilisées par les voitures standard que les taxis. Et comme nous devons deux places réservées aux taxis, elles ont été placées derrière le gymnase. Les places de taxi étaient très peu utilisées.

M. le Maire invoque que dans le passé, lorsque la société de Taxi de M. DUBOYS a cessé son activité, le tribunal avait revendu les emplacements réservés aux taxis alors qu'il s'agit de domaine public.

André VALENCIER demande à Nicolas PORCHERON s'il peut aller regarder une portion de chemin vers chez Denis GEMELAS. A priori le chemin serait bien abîmé et nécessiterai au moins un remblai en gravier afin de boucher les trous. Dans le même sujet, Chantal BODEREAU informe également qu'au niveau du chemin du mur aux serpents, les camionnettes de livraison utilisent le chemin pour redescendre vers le Charpenent car le GPS indique ce chemin-là. Nadège NIVON confirme qu'il y a eu également un camion dépanneuse qui est venu remorquer une camionnette de livraison en panne sur ce même chemin. Nicolas PORCHERON questionne quant aux souhaits éventuels face à cette problématique. Chantal BODEREAU demande s'il serait possible d'installer un panneau

mentionnant « chemin non carrossable ». Nadège NIVON, Dominique RONZON et M. le Maire rejoignent la proposition de Chantal BODEREAU.

Nicolas PORCHERON précise que ce sont des sujets qui ont déjà été évoqués et indique que la commune ne peut pas être responsable de tout.

**Séance levée à 19h48.**